

INFORMATIONS PRATIQUES



Mairie - 1 rue des Bordes - 71150 Louhans

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

villedelouhansag@wanadoo.fr
www.louhans-chateaufort.fr

NUMÉROS UTILES :

Services administratifs mairie : 03 85 76 75 10

Services techniques mairie : 03 85 76 75 30

Fax mairie : 03 85 76 75 11

Ateliers municipaux (permanence en cas d'inondation) : 03 85 75 04 67

NUMÉROS D'URGENCE :

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

S.A.M.U. : 15

Serveur vocal Protection Civile : 08 21 80 00 71

Serveur vocal Préfecture : 03 85 21 81 00

Urgence Croix Rouge : 06 29 46 79 28 (24h/24)

INFORMATIONS ROUTIÈRES :

Centre Régional d'information et de coordination Routière (CRICR) :

0 826 022 022

D.D.T : 03 85 21 29 97

PREFECTURE ALERTE CRUE

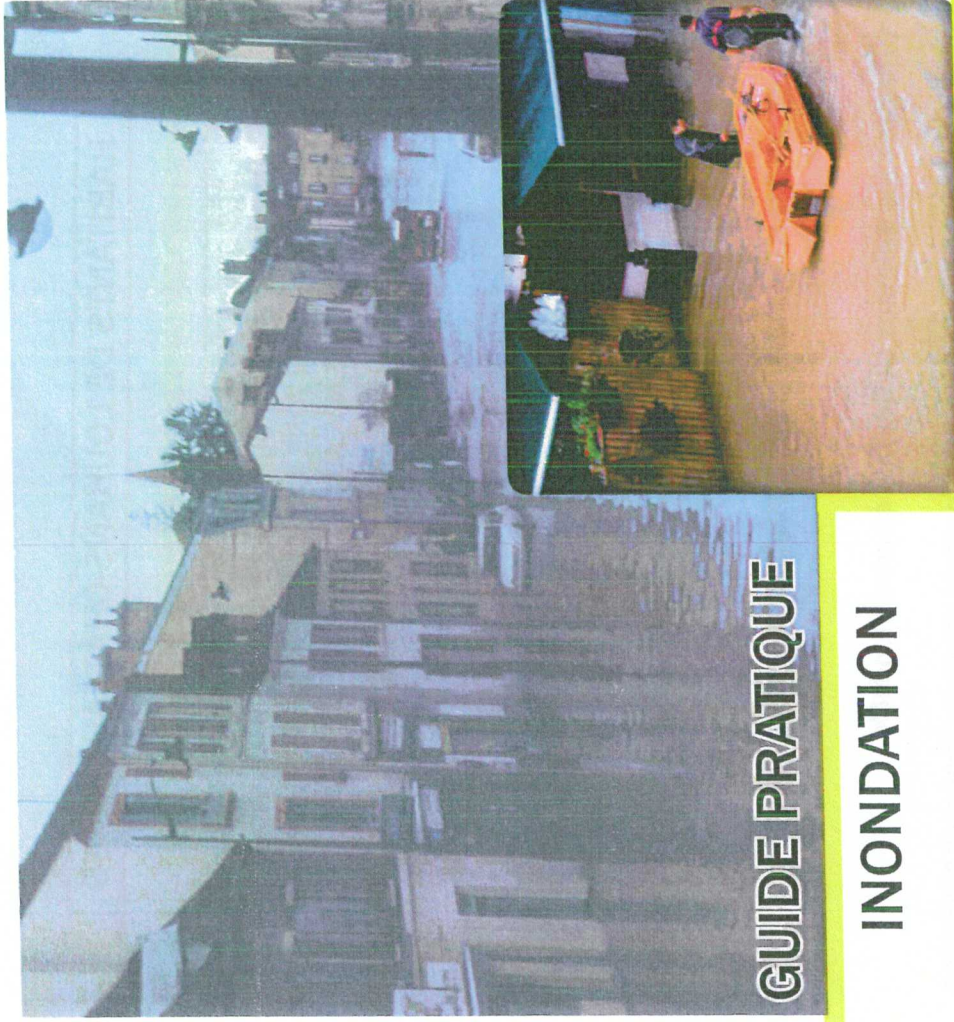
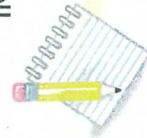
<http://www.vigicrues.gouv.fr/niveau3.php?idspc=18&idstation=864>

INFORMATIONS MÉTÉO :

08 92 68 02 71 ou www.meteofrance.com

INFORMATIONS RÉGULIÈRES SUR RADIO BRESSE :

92.8 FM



GUIDE PRATIQUE

INONDATION

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



LOUHANS-CHATEAUFORT

HABITANTS DE LOUHANS-CHÂTEAURENAUD

DÈS QUE VOUS INSTALLEZ SUR LA COMMUNE, RENSEIGNEZ-VOUS POUR SAVOIR SI VOTRE HABITATION SE TROUVE EN ZONE INONDABLE ET QUEL EST, EN MOYENNE, LE NIVEAU DE LA MONTÉE DES EAUX.

Si vous êtes en zone inondable :

DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE ...

- Alertez vos voisins pour s'assurer qu'ils ont bien entendu la sirène d'alerte et/ou les informations et consignes diffusées par le véhicule sonorisé.
- Surlevez vos meubles et objets divers stockés à terre. En cas de problème particulier, contactez les services de la mairie.
- **Mettez à l'abri les matières et produits polluants**, ainsi que les denrées et documents précieux.
- **Retirez les animaux** se trouvant en zone inondable.

- Obstruez les entrées d'eau : portes, fenêtres, soupiraux, bouches d'aération, évacuations...

- Amarrez vos cuves.
- Garez les véhicules hors zone inondable, à proximité.
- Préparez un «**kit inondation**» : téléphone portable chargé, lampe de poche avec pile de rechange, médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements et couvertures, réserve d'eau potable et de nourriture.

PENDANT LA CRISE ...

- Mettez-vous en sécurité dans l'habitation (ex : à l'étage). Si aucune zone refuge n'existe, quittez les lieux **avant** l'inondation.
- En cas de problèmes ou de besoins techniques particuliers, alertez les sapeurs pompiers au 18 ou les services de la mairie.
- Renseignez-vous régulièrement sur l'évolution de la situation. regardez notamment sur les panneaux d'affichage ville et mairie.
- Respectez les consignes des services publics (pompiers, sous-préfecture, DDT, GRDF, gendarmerie, mairie ...)
- **Si votre habitation est inondée**, coupez l'électricité et le gaz
- Prenez des photographies des dommages et de la hauteur de l'eau dans vos différentes pièces au plus fort de l'inondation.
- En cas de besoin, un relogement temporaire est possible ; Contactez le numéro d'urgence de la mairie.
- **Ne vous engagez pas (à pieds ou en voiture) sur une route inondée.**
- Ne consommez pas l'eau du robinet sans avis des services sanitaires.

APRES LA CRISE ...

- Aérez les pièces qui ont été inondées et nettoyez murs et sols à grande eau puis avec un produit désinfectant.
- Ne rétablissez le courant que si l'installation est sèche et a été vérifiée par un professionnel.
- Chauffez dès que possible.
- Faites un état détaillé des dégâts matériels dans votre propriété et contactez votre compagnie d'assurance.
- Faites si besoin une déclaration en mairie en cas de phénomène exceptionnel.